

# Communiqué

Lac de Bret

## La Ville de Lausanne renforce la protection de la rive nord du lac de Bret

La Ville de Lausanne accueille très favorablement la décision du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) de mettre à l'enquête publique le classement de la rive nord du lac de Bret. Cette mesure vise à renforcer la protection de milieux naturels remarquables et à préciser les règles d'usage du site, très fréquenté par le public. Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, soucieux de préserver cette ressource et d'améliorer la qualité écologique du lac et de ses rives, a participé activement à l'élaboration de cette décision de classement.

### Un site naturel d'importance et une ressource essentielle pour Lausanne

La Ville de Lausanne est propriétaire de toutes les rives du lac de Bret, dont son Service de l'eau exploite la ressource depuis 1957 sur la base d'une concession cantonale. Le lac, alimenté pour deux tiers par le cours d'eau du Grenet grâce à un barrage et une galerie, est complété par le bassin versant direct qui fournit environ un tiers des apports. L'eau captée est traitée par l'usine de Bret, actuellement en pleine modernisation (Préavis 2024/39 ; 12 millions). L'altitude du lac permet d'acheminer cette eau par gravité jusqu'aux hauts de Lausanne, garantissant un approvisionnement efficace et durable, sans pompage.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal lausannois en charge de l'eau: «Le lac de Bret est l'une des ressources les plus précieuses de Lausanne. Il fournit environ 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, soit près de 15 % de l'eau potable consommée par la population. Nous avons la responsabilité de préserver ses rives et de garantir la qualité de cette ressource pour les générations futures. La démarche de classement va clairement dans ce sens et nous nous en réjouissons.»

### Un milieu naturel d'exception à préserver

Déjà inscrit à l'Inventaire des monuments naturels et des sites du canton depuis 1983 et reconnu comme réserve cantonale de faune depuis 1992, le lac de Bret présente une grande richesse biologique. Sa rive nord, en particulier, constitue:

- un territoire d'intérêt biologique prioritaire au sein du réseau écologique vaudois;
- un bas marais d'importance régionale dans l'inventaire cantonal en cours;
- la seule véritable roselière de Lavaux, jouant un rôle de corridor écologique entre les Granges (Léman) et la rive sud du lac de Neuchâtel.

La zone peu profonde au nord du lac abrite une végétation lacustre abondante (roseaux, végétation immergée, plantes à feuilles flottantes), qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et hivernants.

### Un équilibre à préserver entre nature et loisirs

Lieu privilégié de détente pour la population vaudoise (pêche, promenade, bateaux, paddles), le lac subit toutefois des dérangements croissants qui perturbent la faune et dégradent la végétation des rives. La décision de classement vise précisément à répondre à ces enjeux en:

- maintenant et améliorant la qualité écologique et paysagère du site;
- préservant les ressources hydriques;
- assurant le calme et la tranquillité nécessaires à la biodiversité;
- assurant la poursuite d'une activité agricole respectueuse de l'environnement;
- permettant la poursuite d'un accès au public dans le respect des zones protégées.

**Un engagement partagé entre Canton, commune de Puidoux et Ville de Lausanne**

La Décision de classement mise aujourd'hui à l'enquête publique a été élaborée par les services cantonaux en collaboration étroite avec la commune de Puidoux, et l'ensemble des acteurs concernés, dont la Ville de Lausanne. Les relations avec les agriculteurs proches du lac ont fait l'objet d'une attention particulière. 3 baux ont été renouvelés avec l'exigence de cultiver les parcelles selon les méthodes de la production biologique. Soucieuse de protéger une ressource vitale et un patrimoine écologique unique, la Ville a activement contribué à cette démarche.

En soutenant pleinement ce projet, Lausanne réaffirme son engagement en faveur de la protection des milieux naturels, de la gestion durable de l'eau potable et de la qualité de vie de la population.

La Municipalité de Lausanne  
La Municipalité de Puidoux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de la sécurité, de l'économie et de l'eau, Ville de Lausanne, tél. 079 964 27 39**
- **Daniel Bourloud, conseiller municipal en charge des lacs et cours d'eau, commune de Puidoux, tél. 021 946 15 30**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau de la Ville de Lausanne, tél. 079 444 03 23**

Lausanne, le 19 novembre 2025